



PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

AZUR Roux & Rudaz
Aménagement du territoire
Rue du Soc 168 - 1903 Son
T: 077 233 02 06 F: 027 533 02 07
e: info@azur-roux-rudaz.ch web: www.azur-roux-rudaz.ch

19.05.2014

Plan d'affectation des zones adopté par l'assemblée primaire, en dates du :
06.10.1989, 27.09.2004 et 16.12.2013
Plan d'affectation des zones homologué par le Conseil d'Etat, en dates du :
04.04.1990, 01.02.2006 et 30.04.2014

Sceau et signature du Conseil Municipal, en date du : 10.06.2014

la Présidente
la Secrétaire

Sceau et signature du Conseil d'Etat, en date du :

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du : 20.06.2014

Droit de sceau: Fr. 2.00

L'atteste:

Le chancelier d'Etat



échelle 1:2'500

0 50 100 200
mètres

Légende

Affectations des zones

- Zone village
- Zone d'habitat collectif H60
- Zone d'habitat collectif H50
- Zone d'habitat individuel H30
- Zone d'habitat individuel H20
- Zone d'habitat individuel H20 Besse Surtat
- Zone mixte
- Zone artisanale
- Zone d'intérêt général
- Zone d'agriculture industrielle
- Zone agricole
- Zone de protection

A titre indicatif

- Plan d'eau
- Aire forestière
- Constatation définitive de la forêt en zone à bâtir
- Haie ou bosquet

